

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Etablissement Scolaire Public - Scolarité gratuite

www.lycee-lacondamine.fr



FRAIS DE PENSION ET DE DEMI-PENSION

Exercice budgétaire 2024 (à titre indicatif)

REGIMES	2ème trimestre 2023/2024	3ème trimestre 2023/2024	1er trimestre 2024/2025	Total
INTERNES	498,00 €	344,00 €	536,00 €	1.378,00 €
DEMI-PENSIONNAIRES	198,50 €	137,50 €	214,00 €	550,00 €

Modalité de paiement :

- Par Virement bancaire
- Par Prélèvement Automatique mensuel
- Par chèque
- Règlement en espèces



AIDE À LA RESTAURATION SCOLAIRE DU DÉPARTEMENT

(pour les collégiens uniquement)

Cette aide est accordée aux élèves inscrits en classe de 4ème ou 3ème et résidant dans le département de l'Hérault. La demande s'effectue entre le 1er juin et le 30 septembre sur le site :

<https://aiderestaurationscolaire.herault.fr/>

Montant de l'aide suivant le quotient familial :

Barème rentrée 2023 (à titre indicatif)

Quotient Familial	Supérieur à 817	De 481 à 817	De 101 à 480	Inférieur à 100
Montant de l'aide par repas	0,30 €	0,90 €	2,10 €	3,10 €



BOURSES NATIONALES DE LYCÉE

Fiche d'autoévaluation - Barème rentrée 2023 (à titre indicatif)

La bourse nationale de lycée a pour objet de vous aider à assumer les frais de scolarité de votre enfant. La bourse nationale de lycée est obtenue en fonction de deux critères :

- **Les ressources de la famille :** c'est le revenu fiscal de référence inscrit sur l'avis d'imposition 2023 sur les revenus de 2022.
=> Pour un parent divorcé ou séparé en situation de concubinage qui assume la charge de l'élève, se verra prendre en considération ses ressources et celles de son concubin. Il devra justifier de la charge de l'élève par son avis d'imposition sur les revenus de l'année n-1 et devra également joindre l'avis d'imposition de son concubin.
- **Les enfants à charge :** le nombre d'enfants mineurs ou en situation de handicap et le nombre d'enfants majeurs célibataires à votre charge.

Pour la rentrée 2024, ce sera le revenu fiscal de l'avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 à prendre en compte.

Barème permettant de vérifier si vous pouvez bénéficier d'une bourse de lycée pour votre enfant.

Barème rentrée 2023 (à titre indicatif)

Nombre d'enfants à charge	1	2	3	4	5	6	7
Plafond de revenus 2022 à ne pas dépasser	20.127 €	21.674 €	24.769 €	28.641 €	32.511 €	37.157 €	41.801 €

POUR CONTACTER LE LYCÉE

Lycée Charles-Marie de la Condamine
4 allée Général Montagne
34120 Pézenas

lpa.pezenas@educagri.fr

04.67.98.13.09